



HAL
open science

”Le cheval, le chevalier, le cavalier. Mutation des jeux équestres de la noblesse (XIIe-XVIIe siècle)”

Serge Vaucelle

► **To cite this version:**

Serge Vaucelle. ”Le cheval, le chevalier, le cavalier. Mutation des jeux équestres de la noblesse (XIIe-XVIIe siècle)”. *Ludica. Annali di storia e civiltà del gioco*, 2003, n°9, pp.152-164. hal-03028296

HAL Id: hal-03028296

<https://hal.science/hal-03028296>

Submitted on 9 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le cheval, le chevalier, le cavalier.

La mutation des jeux équestres de la noblesse (XII^e siècle – XVII^e siècle).

Serge VAUCELLE, Faculté du Sport – Université Orléans – France, 2003

(doctorant, sous la dir. de Georges VIGARELLO - EHESS Paris

et de Bernard RIBEMONT – Université d'Orléans)

Tenter de retracer la réalité d'une pratique corporelle sportive comme celle des jeux équestres ou de l'équitation, pose bien des problèmes à l'historien. Avant d'aborder un domaine apparemment aussi peu rigoureux que celui d'une activité ludique, il est nécessaire de repérer la manière dont la pratique de la monte à cheval a été appréhendée dans des temps relativement éloignés. Et il faut bien reconnaître que l'équitation ne semble pas avoir été perçue comme un véritable jeu pour l'homme médiéval. Support principal des déplacements utilitaires ou des campagnes militaires, mode de locomotion privilégié pour les longs trajets, le cheval est devenu à cette époque l'emblème d'une partie des classes de la société, l'identité de membres du second ordre. Le signe distinctif des *bellatores* - celui qui les définira durablement dans une tripartition face aux prêtres et aux producteurs-éleveurs - reste avant tout attaché au domaine du sérieux et non du frivole, comme un symbole lié au fait de posséder une monture et de pouvoir l'utiliser dans l'accomplissement de la fonction combattante, comme cela a été démontré par Georges Duby et Georges Dumézil.

Dans ce contexte guerrier, l'usage du cheval au Moyen Age a régulièrement été analysé, principalement à partir des préoccupations qui lui étaient liées ou encore du vocabulaire employé afin de marquer son importance pour la collectivité. Là encore, le domaine ludique demeure peu présent. L'étude lexicologique des œuvres romanes du XII^e siècle a permis de retrouver près d'une vingtaine de termes différents pour nommer l'animal, offrant ainsi une preuve de la variété des fonctions sociales et du regard porté alors sur le cheval.ⁱ La liste impressionnante des « seize qualités » de l'animal abonde dans le sens du poids véritable du cheval à l'intérieur des usages et des mentalités au XIV^e siècle.ⁱⁱ De même, les connaissances sur l'animal, les techniques hippiatriques ou de maréchalerie, les savoirs d'ordre vétérinaires se sont largement accrus au cours de cette même période.ⁱⁱⁱ Malgré la non-connaissance du corpus équestre des textes grecs de l'Antiquité, l'intérêt porté sur le cheval par l'homme du

Moyen Âge ne se dément pas, au point que la redécouverte de certains textes anciens après leurs translations par les érudits arabes est une véritable révélation pour la société de l'occident médiéval.^{iv} Face à une telle évolution, l'utilisation ludique du cheval reste encore peu importante. Rares sont les récits de ballades équestres, de courses de chevaux, de randonnées montées, si ce n'est dans le cadre de l'activité cynégétique du chevalier. En effet, la chasse à courre demeure une activité seigneuriale privilégiée qui rassemble dans un même acte quête de subsistances et signe ostentatoire de distinction.

Pourtant, des activités équestres ludiques existent bel et bien. Elles regroupent ce qu'il convient d'appeler le tournoi ou *tornoient*, ce jeu collectif qui apparaît au XII^e siècle et qui se répand avec force sur tout le Moyen Âge, avant d'évoluer en se transformant profondément jusqu'au XVII^e siècle. Elles sont également présentes dans les joutes et certaines formes de « pas d'armes », ainsi que dans les quintaines qui se développent parallèlement sur cette période.^v Nous allons tenter de percevoir l'évolution des rapports qu'entretient l'homme avec cet animal sur la période qui court du XII^e siècle au XVII^e siècle. L'usage ludique du cheval apparaîtra ensuite comme un révélateur de la mutation sociale qui transforme le chevalier-guerrier et courtisan-cavalier. Il sera finalement possible d'observer comment cette transformation des jeux physiques de la noblesse a cristallisé une évolution de la société de cour qui voit la pratique équestre - et plus particulièrement les jeux à cheval - devenir la signe distinctif principal d'un groupe social en émergence. La manière de nommer ces aristocrates d'un nouveau genre s'inspirera d'ailleurs du domaine de l'équitation, en donnant naissance dans le vocabulaire français à une appellation inédite issue des influences italiennes de l'époque.

Entre guerre et jeu : « le tornoient » équestre et le chevalier médiéval.

« Le XII^e siècle a vu se déployer en France, au cœur de l'action militaire, une (...) innovation. Celle-ci est un jeu, le tournoi, dont l'influence fut déterminante sur le comportement des gens qui se battirent à Bouvines. »^{vi}

A l'origine totalement intégré au domaine de la guerre en ce qu'il en est la première étape ou la phase la plus collective, le tournoi s'autonomise progressivement, transformant certaines modalités de combat, avant d'investir lentement le champ des festivités chevaleresques et courtoises. Pourtant à ses débuts, dans une période primitive qui court jusqu'au XI^e siècle,

cette pratique semble fonctionner de manière quasiment informelle.^{vii} L'apparition de règles pour organiser les assauts ou contrôler le choix des armes ne se fait que tardivement, alors que l'activité se déroule apparemment sans le moindre spectateurs. D'ailleurs, selon la formule de Jusserand, pendant de nombreux siècles encore, « pour quantité de chevaliers, guerre et tournoi, c'est tout un. »^{viii}

Aussi, lorsque Georges Duby évoque le tournoi organisé à Bouvines en cette célèbre journée du dimanche 27 juillet 1214, il note que ce « n'est pas un duel mais une cohue, où nul ne combat seul à seul. »^{ix} L'image des joutes singulières qui opposent « deux cavaliers armés de lances, sur un terrain étroit, strictement limité par des lices, (...) est fautive jusqu'au fort du XIV^e siècle » précise l'auteur, puisque contrairement à la réalité, « le jeune chevalier n'est solitaire que dans la fiction des romans de Bretagne. » Le récit qu'il nous offre de ce dimanche de Bouvines laisse entrevoir que les chevaliers progressent au coude à coude, qu'ils sont organisés dans leurs déplacements équestres « en un groupe étroitement soudé, indissociable, de dix, de vingt, d'une trentaine au plus - ce qu'on appelle un « *conroi* », une formation serrée comme un poing, unité véritable, si compacte, dit-on qu'un gant jeté en l'air toucherait forcément en retombant un cheval ou un cavalier ; « entre leurs lances ne peut courir le vent » : on ne saurait mieux dire que la *Chanson d'Aspremont*. »^x

Partant, le but de ces actions guerrières appuyées sur un usage collectif du cheval s'inscrit dans le domaine du jeu, même s'il acquiert une dimension utilitaire importante. En effet, le tournoi, et son image « scandaleuse, ternie par l'appât du gain et que l'Eglise condamne », permettait de faire et défaire les fortunes. C'était pour le jeune chevalier l'occasion de se construire un capital par un jeu subtil et risqué d'échange de richesses. On ne rêvait pas d'exterminer son adversaire, mais de s'en saisir, pour le rançonner. D'ailleurs les « joutes de plaidisse », c'est-à-dire les confrontations exclusivement ludiques, celles dans lesquelles il n'y a pas d'enjeu et où l'on se combat par pure convention sont rares. Péremptoire, Duby nous livre son jugement définitif en précisant qu'« elles n'attirent pas grand monde. »

C'est que le tournoi, dans cette forme si particulière qu'est le combat collectif à cheval, demeure un jeu d'engagement corporel dont les répercussions ne sont pas que symboliques ou honorifiques.

« Dans le jeu permanent d'équipe et d'argent qu'était le tournoi, ce divertissement qui se menait dans le gratuit, dans le profane, et sous la menace des punitions de l'Eglise, la prouesse fut assise de liberté et d'assurance. Elle délivra l'individu de l'emprise, vécue, nécessaire, contraignante, étouffante parfois, du lignage et des amitiés. Elle conférait

illusion de solitude, cette solitude glorieuse, exaltante, imaginaire des Percevals et de Gauvains vagabonds. »^{xi}

Ainsi, lors de ces *tornoiements*, on combat à cheval, on mime la guerre, on s'organise comme pour une bataille. La présence équestre en est le fondement inévitable. Mais du XII^e au XIV^e siècle, la forme évolue peu, les modalités d'actions corporelles dans les tournois semblent inchangées. Elles s'affirment même comme identiques aux techniques guerrières. Il s'agit avant tout de désarçonner le chevalier adverse, de lui prendre son cheval, de le faire prisonnier pour rentrer dans un système de rançon. Après les premiers coups de lance, surtout si l'on est encore en selle, c'est à l'épée qu'on s'affronte. A la longue épée, large et lourde qu'on manie à coup de taille ou de tranchant pour heurter les armures, meurtrir les membres ou assommer les adversaires. Horizontalité des déplacements, verticalité des heurts. Chocs frontaux entre les montures lancées à toute allure, pluie de coups d'épées s'abattant sur les corps des combattants, les actions motrices dans ces tournois équestres s'enchaînent sans répit.

Jeux équestres : courses de bagues et quintaines médiévales.

Une évolution du tournoi équestre existe, cependant, sous la forme de jeux de bague et de quintaines. Ces modalités parallèles d'une pratique toujours martiale poussent en effet à l'excès le désir de précision dans la préparation militaire. Nécessitant un long apprentissage fait de multiples répétitions, le geste qui consiste à conduire son cheval sur un trajet rectiligne (il n'y a pas encore de lice pour orienter le déplacement de l'animal) pour enfiler un anneau au bout de sa lance ou heurter une cible inerte participe très tôt à l'éducation du chevalier. Même si frapper un écu vide, derrière lequel on ne situe aucun adversaire – pas même un mannequin dans les premiers temps de cette activité – peut dérouter plus d'un chevalier, cette imitation de la joute se répand dans la société médiévale et n'épargne aucun public ni aucune région.^{xii} L'activité équestre devient donc un modèle de pratique qui se diffuse dans la société entière. Des enfants aux paysans, à pied ou à cheval, des quintaines d'eau aux joutes sur la glace, ce « jeu de mire, jeu d'adresse et de force à la fois » est répandu dans toute l'Europe dès la fin du XV^e siècle, tandis qu'on en retrouve la trace dès les premiers écrits en langue vulgaire au XII^e siècle.^{xiii}

Cependant, au XIII^e siècle, les descriptions de Guillaume le Maréchal, si elles offrent de nombreux exemples de ces tournois chevaleresques où les hommes montent leurs chevaux,

ne permettent pas toujours de distinguer le temps de la guerre du temps de la fête. Sur la bataille pas plus que lors du tournoi, on ne limite véritablement l'espace d'évolution des chevaliers. L'espace naturel, rural ou péri-urbain, en constitue le champ d'ébats. Il n'y a « ni combat singulier, ni champ clos. »^{xiv} Remplaçant avantageusement la guerre en temps de paix, le tournoi – soupape de sûreté et champ de défolement - constitue pour la jeune noblesse un succédané socialement acceptable qui offre à la fois un exutoire à l'envie belliqueuse des chevaliers tout en contrôlant le temps de l'action militaire. Le pouvoir princier ou royal, encadrant volontairement l'organisation de ces rencontres, parvient ainsi à contenir les exactions des seigneurs les plus violents qui auraient vite raison de la paix territoriale en se lançant régulièrement dans des guerres privées.^{xv} Pourtant, les risques corporels ne sont pas évacués de ces pratiques équestres – certains tournois sont plus meurtriers que bien des batailles, dans lesquelles il est toujours possible d'éviter la rencontre entre les troupes et qui se soldent le plus souvent par des embuscades – le plaisir d'en découdre est respecté. On entretient sa vaillance, on se prépare à l'action militaire, on s'entraîne à l'exercice de la monte, à l'art de l'escrime à la lance. A la guerre, comme au tournoi, le but suprême demeure le profit matériel, le prestige collectif et la reconnaissance de l'honneur individuel. En multipliant les prouesses lors des assauts équestres, les jeunes « tournoyeurs » ont la possibilité de franchir une étape de leur existence chevaleresque en s'affranchissant définitivement du contrôle de leurs pères et de celui des anciens du lignage dont ils dépendent encore économiquement - les *seniores* - de construire leur réputation, leur fortune et celle de leur camp. Finalement, dans cette action corporelle intense qui répond à la fois aux exigences du plaisir et de l'intérêt, le tournoi équestre apparaît, selon les mots de Georges Duby, « comme une décharge gratuite de l'agressivité, comme sa nécessaire projection ludique. »

A la fin du Moyen Âge, au XV^e siècle, les choses évoluent en partie : si le tournoi constitue une épreuve inchangée depuis des siècles, le *Traictié de la forme et devis d'ung tournoy* que rédige René d'Anjou dans les années 1460 en codifie méticuleusement le déroulement.^{xvi} Le tournoi est toujours un combat à cheval, mais un combat dans lequel « l'affrontement lui-même est moins fruste qu'auparavant. »^{xvii} On se rencontre la veille du tournoi pour organiser avec minutie les épreuves du lendemain. On prête serment. Des cartels sont prononcés avant les épreuves et les combattants s'affrontent dans un espace qui est progressivement restreint et limité par plusieurs séries de barrières. Tout est prévu pour la fête et le spectacle, depuis l'installation des lices et des tribunes jusqu'à la remise des récompenses

qui clôt la festivité, ainsi que le bal qui s'ensuit.^{xviii} Les valeurs chevaleresques et courtoises progressent visiblement dans le sens de leur mise en évidence ostensible et organisée.

Mais comme lors des siècles précédents, les affrontements à cheval du XV^e siècle demeurent encore collectifs. La grande densité des combattants à l'intérieur du champ clos par les lices, telle qu'elle se remarque sur les miniatures du *Traictié* du Roi René, rend quasiment impossible l'usage de la lance. C'est encore à l'épée que les combats montés, toujours aussi violents s'enchaînent dans une cohue indescriptible. Car les coups portés sur l'adversaire ne sont guère limités. Si on évite l'usage de la pointe de l'épée - les épées représentées dans l'ouvrage de René d'Anjou ont la lame « rebattue »^{xix} - ou les coups portés « au dessous de la ceinture », l'objectif demeure identique : frapper lourdement de haut en bas sur la tête pour assommer, taper et cogner sur les épaules de l'adversaire pour le faire plier. Aussi, l'armement du combattant et le harnachement de sa monture a-t-il évolué dans le sens d'une protection corporelle adaptée à ce type d'affrontement. Les rembourrages « de coton » ou de filasse – « de troys dois d'espez » - enveloppent le corps du chevalier sous son pourpoint feutré et sa cuirasse métallique pour amortir les coups qui « descendent plus volentiers ès endrois dessus dis que en autres lieux ». Le « hourt » en forme « d'ung croissant » rempli « de paille longue entre toilles fort porpointées de cordes de fouet », dans lequel des « bastons cousus le tiennent roide sans gainchir », protège le poitrail du cheval d'éventuels chocs et « préserve aussi la jambe du tournoyeur de toutes entorses. » L'excès dans le capitonnage des corps de l'homme et de l'animal semble atteint, aux yeux du Roi René, par les chevaliers de « Brabant, Flandres et Haynault, et en ces pays-là vers les Almaines » qui entassent les épaisseurs au point que « quant tout cela est sur l'ome, il semble estre plus gros que long ». La critique ultime tombe ici comme un couperet : « et même d'eulx a len veu en cest habillement, lesquels quant ilz estoient à cheval, ne se pouvoient aider ne tourner leurs chevaulx, tellement estoient goins. »

Dans cette succession de duels rapprochés qui confinent au corps à corps, les combattants devaient être suffisamment protégés pour résister aux heurts répétés, libres dans leur jeu de bras pour asséner des coups, tandis que leurs chevaux devaient être suffisamment mobiles pour permettre les parades et les esquives.^{xx} Ces contraintes assurément antagonistes sont complétées par les impératifs de la lisibilité du spectacle. La densité des acteurs est telle à l'intérieur des barrières qu'il devient difficile de reconnaître aussi bien l'appartenance d'un combattant à l'une ou l'autre partie – celle du camp « appellant » ou du camp « deffendant » - que l'identité individuelle des chevaliers. Aussi, on a vu se développer une emblématique nouvelle qui occupe dans un premier temps – il s'agit alors du XIII^e siècle - la surface de

l'écu, puis qui s'empare des vêtements du combattant pour investir à l'époque de René la totalité de l'armure, en incluant jusqu'à la monture qui était recouverte d'une grande « couverture armoyée des armes du seigneur » et qui tombait jusqu'au sol.^{xxi} Cette nécessité de produire un spectacle signifiant, si elle alourdit considérablement le poids des assaillants et rend très délicat la mobilité du cheval, n'en modifie pas pour autant les techniques motrices et sportives des combattants qui doivent faire preuve de force et de vaillance, mais également d'endurance. Sous leurs épaisses carapaces, la passion du jeu emporte le chevalier et son cheval.

Joutes et pas d'armes de la Renaissance. Du face à face collectif au duel séparé : vers l'alourdissement des montures.

Malgré la persistance du tournoi équestre au delà du Moyen Âge, cette pratique ludique subit une lente transformation dès le XVI^e siècle, alors même qu'elle demeure une mode importante aux yeux des gentilshommes : elle permet de « faire chevalerie ». Alors que le « conroi » collectif tombe lentement en désuétude, une autre forme de jeu à cheval prend de l'ampleur à la même époque. Il s'agit d'épreuves individuelles qui opposent les combattants montés dans un face à face avec des armes de moins en moins dangereuses : les joutes. La règle du jeu en est fort simple puisqu'il s'agit d'affronter un seul adversaire à la fois dans un duel équestre dont les risques semblent diminuer, sans toutefois être abolis.

Lente évolution des tournois médiévaux en ce qu'elle en constitue un prolongement puis une épreuve à part, la « joute »^{xxii} ou le « pas d'armes » offre au chevalier la possibilité de renouer avec un passé prestigieux, avec un idéal chevaleresque issu des croisades ou remontant aux romans arthuriens, à cette « matière de Bretagne » qui voyait s'affronter en duels singuliers les chevaliers de la Table Ronde. Ici, c'est le défi joué, le duel à la lance qui en constitue le principal événement. On cherche à briser ses longues lances sur les écus adverses. Là, on défend un passage, une porte fortifiée, une entrée de château ou un pont. On se prend à rêver des prouesses de Roland défendant Roncevaux.

A mi chemin entre spectacles et combats, entre mythe et réalité, le pas d'armes offrait à l'imaginaire chevaleresque la possible reconstitution jouée d'un haut fait héroïque.^{xxiii} Souvent collectif, le pas d'armes possédait souvent un prolongement duel sous la forme du « combat à la barrière ». Les chevaliers, qui délaissaient un instant leurs chevaux, s'affrontaient alors à pied dans une opposition jouée pour laquelle des armes avaient été préalablement choisies

(hache, épée ou lance). Séparés par une barrière en bois qui ne laissait dépasser que les bustes, les combattants réglent leur sort sous les yeux de juges dont le rôle se résumait à éviter le décès des acteurs. Si la dimension équestre était absente de ces formes de pratiques, la similitude avec les faits de guerre était néanmoins de mise, la réalité martiale volontairement recherchée. C'est que les chevaliers devaient savoir prolonger un combat à pied, même s'ils avaient débuté l'affrontement sur leurs montures.^{xxiv} Il semble donc que duels équestres et combat d'escrime de pied ferme se sont progressivement distingués, comme pour retrouver une logique motrice uniforme autour des actions de jeu qui opposent l'horizontalité de la verticalité.

Dans la joute équestre - cette forme de pratique euphémisée qui s'oppose également au tournoi par sa dimension duelle - les objets du jeu, les outils du chevalier sont en train d'évoluer. Pour limiter les risques corporels encourus par les jouteurs et leurs chevaux, les épées - comme dans le cadre des tournois - ont les pointes émoussées et le tranchant rabattu au risque de ressembler à des masses d'arme. Par contre, et l'escrime à la lance prend ici toute son ampleur, on ne cherche plus à désarçonner systématiquement mais à écraser sa lance sur son adversaire.^{xxv} Aussi, les lances s'allongent pour pouvoir toucher avant d'être soi-même touché, s'allègent grâce à de profondes rainures pour faciliter le présenté puis la visée, se creusent pour faciliter le bris, sont faites en sapin ou en frêne pour mieux s'éclisser, sont arrondies aux extrémités pour éviter de blesser. Les cuirasses recouvrent également le corps - celui du chevalier et la partie antérieure de celui de l'animal - avec plus d'efficacité, refermant toujours davantage les ouvertures nécessaires à la vision et à la respiration. Cette fois, les armures faites de « plates » convexes de métal ou de cuir bouilli ne cherchent plus à amortir les coups comme dans les tournois, mais à dévier les chocs et faire glisser la pointe de la lance adverse. Des crochets (nommés « arrest de lance » et « arrest de cuirasse ») sont rajoutés sur le plastron de l'armure et sur la lance pour arrimer celle-ci au buste du combattant, pour en faciliter le maintien lors du duel et ainsi limiter la fatigue du bras, tandis que le cheval accélère pour prendre de la vitesse en direction de l'adversaire.^{xxvi} Dorénavant, l'arme fait littéralement corps avec l'homme, le chevalier ne faisant plus qu'un avec sa monture puisqu'il est lui-même encasté dans sa selle à piquer et maintenu coincé entre une « baste de troussequin » et la « baste d'arçon ». De plus, si on prend toujours l'opposant pour cible, à partir du XIV^e siècle, on est séparé de lui par un long ruban de tissu, puis une barrière en bois, « une lice centrale dont la hauteur s'élève avec le temps. »^{xxvii} Cette séparation limite en effet les erreurs d'appréciation de trajectoires qui occasionnaient soit des croisements infructueux, soit des chocs frontaux très violents entre les montures. Outre le mauvais effet que ces ratés

produire sur les spectateurs des joutes, les blessures occasionnées aux chevaux devaient poser de réels problèmes, en raison du coût économique de ces animaux de qualité. Ainsi, en protégeant les chevaux qui sont masqués par l'obstacle central, la lice offre un cadre plus restreint à la cible visée qui ne correspond dorénavant qu'à la taille d'un buste en déplacement, protégé derrière un écu recouvrant. Lancés comme deux boulets l'un contre l'autre, les chevaliers disciplinés s'affrontent dans une activité équestre dont la principale caractéristique n'est plus totalement la force, mais devient l'adresse et la vitesse, ainsi que l'écrit l'italien Dante : « si l'on frappe un tournoi, on court une joute ». ^{xxviii}

Dorénavant, il n'est plus besoin de prévenir des coups qui viendraient de toute part puisque l'adversaire est connu, et que ses modalités d'attaque sont limitées. Les trajectoires étant déterminées avant le début de l'assaut – le choc sera frontal, viendra plutôt du côté gauche, et portera sur la moitié gauche du corps – la structure même de la cuirasse doit anticiper la violence du contact. Le blindage envisagé sur de telles carapaces métalliques devait préserver la survie du jouteur, raison pour laquelle l'excès de matière alourdissait considérablement les armures au point de limiter considérablement la mobilité du chevalier. La sécurité voulait également que, contrairement au tournoi, le heaume de joute soit plus recouvrant pour préserver la tête du seigneur et ne permette la prise d'information visuelle qu'à travers une simple fente de vision dans le métal. ^{xxix} Les protections du cheval subissent les mêmes transformations : en raison de l'énorme protection matelassée qui lui recouvre le corps et qui limite sa souplesse, l'animal ne peut plus tellement varier la direction de son déplacement. Il lui faut d'ailleurs de plus en plus de distance pour se lancer à vive allure.

Ainsi, ces évolutions techniques plongent le combattant dans une activité d'inspiration militaire, certes, mais dont le but principal n'est plus l'adaptation permanente aux aléas du combat, ni la maîtrise des déplacements variés d'un animal sur un champ de bataille. L'affinement des aides matérielles qui vient de voir le jour permet dorénavant de résister aux chocs frontaux et violents qui font suite aux déplacements strictement horizontaux des chevaux, dans des courses équestres devenues nécessairement rectilignes. Si les qualités du jouteur viennent d'évoluer au fil des transformations de l'activité, celles des montures subissent une évolution parallèle. Les chevaux demeurent toujours rapides et puissants, mais sont de plus en plus costauds et résistants pour supporter le poids du chargement total qui correspond à l'homme, son armement ainsi que la masse de toutes les protections des deux corps. Dans cette recherche d'une puissance de choc efficace, on observera que la taille des montures ne cesse régulièrement de croître. Parallèlement, la tactique collective n'a plus la

place prépondérante qu'elle possède encore dans le tournoi ou le pas d'armes, raison pour laquelle la joute devient progressivement l'exercice favori du gentilhomme. Si la force physique demeure une valeur incontournable pour pouvoir tenir sous ces armures pesantes, pour résister aux chocs et ne pas « branler sur la selle » tout « en courant de droit fil », la justesse et la promptitude de coup d'œil, ainsi que l'adresse et l'habileté deviennent des qualités indispensables au chevalier qui désire se donner en spectacle dans cette nouvelle épreuve de vitesse qui n'est pas sans ressembler aux duels. « Le procès de civilisation » dont Norbert Elias a montré l'ampleur explique la transformation des tournois en joutes, par la stabilisation des structures sociales de l'aristocratie médiévale, la lente affirmation du pouvoir royal, et la perte d'efficacité des techniques équestres de l'escrime à la lance sur un champ de bataille qui évolue sans cesse. Cette mutation progressive déborde visiblement sur la sphère des jeux équestres de la Renaissance et implique le cheval au même titre que l'homme.

Quintaines, courses de bagues et jeux de têtes. Combats solitaires et qualités nouvelles pour l'homme et le cheval.

Les impératifs techniques précédemment entrevus se développent également dans les différents prolongements de la joute que sont la quintaine et la course de bague. Face à un adversaire à renverser, face à un obstacle à percuter ou face à un anneau à enfiler, le modèle corporel qui concerne à la fois l'homme et sa monture demeure identique. L'évolution du jeu de bague en jeu de tête (quand au XVI^e siècle, l'anneau utilisé comme cible devient un mannequin, un buste puis une tête figurant un infidèle, un Turc ou un Maure) est passée par l'étape du « faquin » mobile, de la quintaine tournante. On proposait alors à la dextérité des jouteurs un mannequin giratoire pivotant sur son axe à chaque coup de lance.

« La statue brandissait d'un air féroce un sabre de bois ; si elle n'était pas touchée au point voulu, elle tournait d'autant plus vite qu'elle avait été frappée plus fort, et le sabre de bois, ramené dans la ligne de passage du coureur, le heurtait aux éclats de rire de l'assemblée. »^{xxx}

Percutant les écus, basculant les mannequins, traversant les anneaux suspendus et surplombant la lice, les nouveaux cavaliers de la Renaissance pouvaient donc mimer les anciens chevaliers du Moyen Âge, glorieux prédécesseurs qui renversaient leurs adversaires à la lance. Dans ce jeu d'exercice en pleine mutation, qui supprime l'adversaire en le remplaçant par une cible, qui neutralise les aléas et apure les conditions de la pratique, les

gentilshommes font toujours la preuve de leurs valeurs individuelles. Seulement celles-ci ont changé. Et il est possible de relever que cette mutation concerne encore une fois, l'homme et sa monture. La vaillance et la fougue de l'ancienne noblesse a fait place à une vitesse et une précision nouvelles. La puissance des anciens chevaux de duel – encore qualifiés de « chevaux de guerre » - est lentement remplacée par la nouvelle dextérité attendue des « chevaux d'exercice » utilisés dans ces jeux. Dorénavant, « la technique l'emporte sur l'affrontement, l'adresse sur la force du choc. »^{xxxii} S'il est possible de dire que la cible conditionne l'action, que le leurre oriente la vigilance, que « l'instrument règle le geste », alors le dispositif matériel des bagues et quintaines du XV^e et XVI^e siècles vient de réformer l'ancien exercice militaire propédeutique aux combats médiévaux. L'aspect formel et martial de la guerre est préservé, tandis que la violence de la rencontre est adoucie. Un spectacle qui ne sera plus meurtrier vient d'éclore – on se souvient du décès du roi Henri II lors d'une joute face au comte de Montgomery en juillet 1559. Il prolonge la saveur des assauts guerriers, assure le public d'une ambiance électrique et affirme les valeurs d'un nouveau type de courtisan. De plus, il offre une lisibilité inédite aux actions individuelles tout en maintenant en suspens le sort des concurrents, mais respecte les préséances et les hiérarchies nobiliaires. Car, et ce n'est le cas que pour les courses de bague, la littérature technique présente un code de jeu suffisamment pointu pour qu'un décompte réel des points puisse s'opérer.^{xxxiii} Enfiler la bague en son centre ne suffit pourtant pas pour emporter la course. L'aisance et la prestance à cheval permettent de rattraper les éventuelles maladresses, renversant ainsi le classement sportif de l'épreuve. Aucun prince ne peut plus perdre à ce jeu, face à des gentilshommes aussi doués soient-ils, montant des chevaux longuement entraînés. Même s'il est pipé, le spectacle peut continuer. Montaigne l'affirmait déjà quand il écrivait : « Ce n'est pas à qui mettra dedans, mais à qui fera les plus belles courses. »^{xxxiii}

Apparition des traités équestres de l'époque classique: réflexions et connaissances sur les chevaux.

Nous avons relevé l'existence d'un souci important en terme de connaissances vétérinaires sur l'époque médiévale, alors que les ouvrages ludiques était quasiment inexistant. Un nouveau pan de littérature technique et didactique a progressivement vu le jour, qui présente les manières d'emboucher puis de dresser les chevaux aux nouvelles activités de jeu de l'aristocratie : il s'agit des traités équestres des XVI^e et XVII^e siècles. Il est ici nécessaire de repérer le fait que les réflexions liées aux domaines équestres de la

maréchalerie ou du savoir vétérinaire, si elles ont toujours été présentes dans ce genre d'ouvrages, semblent encore évoluer par rapport aux connaissances théoriques et empiriques de l'époque médiévale.

Entre les premiers écrits des maîtres italiens – comme Laurentius Ruisius, Federigo Grisone ou Cesare Fiaschi – et leurs continuateurs français – Salomon de La Broue, Pierre de La Noue, Antoine de Pluvinel – l'attention portée au choix de la bride ou à celui des mors a complètement été transformée. En effet, pour s'adapter à la variété des caractéristiques psychologiques des chevaux, les maîtres italiens multiplient la forme des pièces du harnais de bouche (mors, brides ou caveçons). Ils espèrent par là-même réduire les difficultés rencontrées par le cavalier. Croyant que l'obéissance du cheval est renfermée dans la manière d'ordonner la bride, ils estiment qu'à chaque cheval devait correspondre un type d'embouchure, et que seul le dressage permettait de le découvrir. C'est pour cette raison qu'on retrouve plus de soixante illustrations de mors différents chez Ruisius avant 1530, cinquante-deux planches de brides différentes dans le traité de Frédéric Grison en 1550, et quarante encore chez César Fiaschi en 1556. Chez les premiers maîtres français du XVII^e siècle, la tradition italienne est toujours tenace même si elle s'essouffle progressivement: après les cinquante-quatre planches de mors du traité de La Broue en 1600, il n'y en a plus que treize pour Pluvinel en 1620. En 1658, Delcampe tente de résumer cette diversité à quatre modèles de base.^{xxxiv}

Paradoxalement, c'est à l'heure où les nécessités du jeu équestre deviennent de plus en plus complexes, au moment où la technique semble prendre le pas sur la force et la puissance (comme cela se confirme dans les courses de bague en particulier ou dans l'art nouveau des exercices du manège), que la réflexion sur la structure des embouchures connaît sa plus grande simplification. On aurait pu imaginer que, face à la variété des effets à obtenir du cheval, le nombre de combinaisons possibles entre toutes les pièces du harnais de tête ait au contraire augmenté. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'après les années 1600, le problème est posé différemment. « Si les brides avaient par elles-mêmes la propriété de faire la bouche du cheval et de le rendre obéissant, le cavalier et le cheval seraient habiles au sortir de la boutique d'un éperonnier », expliquait Giambattista Pignatelli, le maître napolitain qui devait couronner l'époque glorieuse de l'équitation italienne. Ses propres élèves, les maîtres français La Broue et Pluvinel ont donc recueilli cet enseignement et l'on progressivement mis en application.^{xxxv} Pour preuve, le mors inventé par le maître napolitain – « mors brisé à la Pignatelle » - qui se caractérise par un usage plus doux, sera très utilisé au siècle suivant et

remplacera bien des combinaisons précédentes. On en retrouve d'ailleurs de nombreuses représentations dans tous les traités des maîtres français des décennies ultérieures.

Mais ces pédagogues ont également posé le problème du choix des montures. Depuis les anciens temps de l'époque médiévale ou de la Renaissance, le soin apporté à la sélection du cheval a dû être modifié. On valorisaient précédemment les chevaux puissants, capables de supporter des charges importantes liées au poids des protections corporelles et à la forte dimension des armes (celles utilisées dans les activités de jeu comme dans les activités militaires). Dorénavant, « les chevaux d'exercice » n'ont plus besoin d'être aussi grands, forts, endurants ou résistants dans les pratiques à la mode qui émergent avec la nouvelle société de cour. Au contraire, à la fin de la Renaissance, les cavaliers recherchent des montures qui possèdent d'autres qualités. Les traités équestres de la période de l'âge classique mettent en avant des espèces équines nouvelles, d'autant que la pratique de « l'art du manège » se développe rapidement. Les premiers maîtres italiens du *Cinquecento* (Grisone, Fiaschi, Corte principalement) ont produit dans leurs traités un savoir équestre nouveau qui semble ignorer les traditionnels jeux montés de bague et de quintaine. Leur contenu presque exclusif se tourne désormais vers la nouvelle pratique qui organise sur la piste de la carrière des évolutions équestres entrecoupées d'airs relevés et de sauts. Il leur faut donc des chevaux différents. Aussi, contrairement aux anciens chevaux de guerre italiens, lourds et puissants, tels qu'on les admire sur les statues équestres des *condottieri* (celle du Gattamelata Erasmo de Narni par Donatello à Padoue ou celle du Colleoni par Verrocchio à Venise) et qui justifient l'emploi de mors aux branches démesurées et d'éperons surdimensionnés, les chevaux retenus par ces cavaliers du XVI^e siècle sont issus de races très différentes. La découverte par les pédagogues italiens de chevaux venant d'Espagne avait dans un premier temps marqué une évolution des qualités des montures.^{xxxvi} Le sentiment plus chaud de ces animaux, leur caractéristique plus légère, la finesse de leurs membres ont donné naissance au nouveau cheval napolitain qui fait les beaux jours de l'art équestre. En effet, souvent cités par les auteurs de traités, ces animaux partagent la faveur des entraîneurs italiens avec les chevaux importés d'Espagne, où le sang arabe et barbe a été largement introduit. A leur suite, le maître d'équitation français Salomon de La Broue se positionne clairement en faveur des chevaux napolitains. Il regrette cependant que les haras de la région de Naples, assurés de leur réputation et attirés par l'appât du gain, fassent trop souvent dégénérer les races en accouplant les plus belles juments avec des ânes.^{xxxvii} Cet avis est d'ailleurs partagé par Antoine de Pluvinel qui répond à une question qui lui est posée par le jeune Louis XIII :

Le Roy

- « Quels chevaux sont les plus propres pour bien servir soit en guerre, soit sur la Carrière ; & quelles qualités il faut qu'ils aient (...) ? »

Pluvinel

- « SIRE, plusieurs Provinces nous donnent des chevaux : ceux que nous avons le plus communément, viennent d'Italie, où la plupart des races à présents sont perdues & abâtardies : tellement qu'il ne nous en arrive plus de si bons. »^{xxxviii}

Finalement, pour le maître, ce sont les chevaux d'Afrique du Nord qui possèdent encore les meilleures qualités :

« Témoin (SIRE) le barbe bai que voilà, le parangon de tous les chevaux de Manège du monde, tant pour sa beauté, que pour son excellence, à manier parfaitement, & de bonne grâce, terre à terre, & à courbettes, avec tant de justesse, & d'agilité que ce n'est pas sans cause qu'il s'appelle le Bonnite. »^{xxxix}

En revanche, c'est un élève de Pluvinel, René de Menou, qui nous livre en 1612 une longue analyse des diverses provenances des chevaux et de leurs caractéristiques principales pour « le travail » de l'art équestre :

« Le cheval d'Espagne est d'un naturel chaud, sec et plein de feu. Le cheval d'Italie est de plus forte taille, un peu plus chargé de chair ; il a les mêmes perfections et ne s'use pas tant ni sitôt les jambes. Les Barbes sont petits auprès des autres, la bouche communément fort égarée et la tête en mauvaise posture. Les chevaux d'Allemagne sont gros, ils sont sujets à plusieurs incommodités tant aux yeux qu'aux jambes, on s'en sert pourtant pour le travail parce qu'ils durent plus longtemps que les autres. Les chevaux d'Auvergne et de Gascogne sont de la même taille que les chevaux d'Espagne, sinon qu'ils ne sont pas si nobles ni si bien proportionnés, et la plupart montés plus haut sur jambes. Ils sont colères et fort malicieux. Les chevaux Lymousins sont un croisement de chevaux d'Espagne et d'Italie avec des juments d'Allemagne, ils sont généralement chargés de chair, vicieux et ne sont pas faits avant sept ans. Les Poitevins sont produits comme les Limousins, mais grâce à l'élevage particulier des poulains, donnent des chevaux plus capables que tous les chevaux cy-dessus de parvenir à quelque chose de bon. Les chevaux Normands ne sont pas de taille si forte que les Poitevins d'autant que les cavales (juments) sont de Bretagne et les étalons barbes ou Espagnols. Ils sont fort vigoureux et bons au travail et si ne laissent d'être gentils et légers. Les chevaux de Bretagne ressemblent aux chevaux Allemands sinon qu'ils sont plus petits et moins chargés de chair. Et la raison est que la plupart des cavales sont Anglaises ou Ecossoises

et les étalons chevaux de Danemarck ou d'Allemagne et qu'on les choisit le plus petits qu'on peut. Les produits sont excellents pour le travail, hardis et courageux, et se trouvent le plus souvent légers, vigoureux et propres où qu'on les désire mettre. Les chevaux du comté de Bourgogne sont des chevaux abattardis parce que les paysans font couvrir leurs cavales aux premiers étalons qu'ils rencontrent. »^{xi}

Face à la difficulté du choix du bon cheval, c'est la méthode italienne qui est encore une fois évoquée : faire paraître le cheval sur une piste pour quelques exercices et ne le retenir que s'il fait preuve de force, de gentillesse et de légèreté... Pluvinel exposera un procédé identique dans son traité de 1625 : « Et pour moy, je ne m'enquiers point de quels pays ils soient, quand je les voy avoir bonne taille, beaux pieds, & belles jambes, avec de la force, de la légèreté, & d'une bonne & douce nature. »^{xii} La science vétérinaire du XVII^e siècle a ici des limites que la pratique empirique permet de dépasser.

« Le Cavalerie » ou comment nommer ce nouvel homme de cheval ?

A la fin de la Renaissance, les premiers à écrire des traités techniques en matière de cheval ont été les traités italiens. C'est ainsi qu'avant le traité français de Salomon de La Broue, les premiers ouvrages publiés au royaume de France furent des traductions d'ouvrages italiens antérieurs – principalement ceux de Federigo Grisone (Naples, 1550) et Cesare Fiaschi (Bologne, 1556). Parmi les traducteurs français de l'époque, François de Provanne qui traduit Fiaschi en 1564 a utilisé un vocable d'ancien français - le terme de « chevalier » - pour traduire le mot italien « *cavaliere* », présent dans le texte original de l'auteur transalpin. Mais le mot choisi ne semble plus tout à fait convenir. La chevalerie médiévale est véritablement dépassée par ces pratiques équestres d'un nouveau temps. Alors qu'il écrit encore « chevalier », Provanne sent la nécessité de préciser immédiatement le terme utilisé par celui de « chevaucheur », pour spécifier véritablement la mutation qui s'est opérée depuis l'époque médiévale. Car on ne parle plus de la même équitation, puisque la nouvelle société de cour a fait basculer l'art du cheval « des références de la guerre vers celle du spectacle ». ^{xliii} Cette évolution de l'équitation, qui a évacué la course frontale et le dispositif sommaire du combat ou du tournoi au profit des figures et des voltes, a également valorisé l'élégance de l'attitude et la prestance à cheval. On a découvert l'art du manège et le contenu des fêtes équestres atteste de cette mutation. Les assauts mouvementés entre troupes montées, comme on les admirait encore au temps du roi René, après avoir été remplacées par des joutes individuelles, ont donc cédé leur place aux courses de bague, aux courses de quintaine et à l'art nouveau du

manège. La vaillance individuelle qui était mise au profit d'une cause collective ne sert plus dorénavant que le seul gentilhomme. Celui-ci est alors devenu responsable de son image, de sa prestance, de sa précision certes, mais surtout de son maintien. La préparation qu'il fait dorénavant subir à sa monture est faite de longues répétitions de figures patiemment apprises et tracées au sol dans la sciure du manège. Finies les courses éperdues à travers champs et labours pour lui faire acquérir de la vigueur et « lui accroître l'haleine ». Les nouveaux jeux de la cour demandent du contrôle à l'homme de cheval, ainsi qu'à son animal.

C'est pour cela que, dès les premières pages de son traité équestre intitulé *Le Cavalerice François*, Salomon de La Broue justifie le choix de son titre novateur, parce qu'il refuse d'employer l'ancien terme de « chevalier » :

« Premierement donc Cavalerice, est à dire proprement Chevalier bien entendu, & expert en l'art de bien dresser les chevaux de combat, & de carriere : lequel art les Italiens nomment aussi l'art du Cavalerice. »

Regrettant alors la pauvreté de sa langue maternelle pour désigner cette nouvelle race d'écuyer – « si le mot d'escuyer ne signifioit autre chose en France, que bon homme de cheval, je m'en fusse servy » avoue t'il - il a « trouvé plus expedient d'user du mot estranger » par facilité d'usage et parce que les mots transalpins « ont je ne sçait quel air plus gaillard, sont plus significatifs, & peuvent expliquer le sens par un mot, qui auroit besoin de plusieurs pour le faire entendre en François. » Alors que la langue française n'a pas de mot tout neuf pour nommer le nouvel homme de cheval, La Broue en invente un, et rejette du même coup l'ancien terme médiéval résolument dépassé.

On doit ici observer que le mot de « Cavalerice » est directement inspiré de l'italien « *cavalerizzo* ». Il s'agit en fait de la contraction de la formule *cavallo indrizzo* – celui qui met le cheval à l'adresse - proposée par Claudio Corte, maître d'équitation de Pavie et émigré en France en 1567, en remplacement du terme italien « *cavaliere* », synonyme de chevalier, qu'il rejette également.^{xliii}

Mais l'emprunt que fait La Broue ne va pas durer, pas plus que l'usage momentané du terme de « chevauteur », rapidement tombé en désuétude. C'est finalement par un nouveau recours à la langue italienne que le français – grâce au mot « cavalier » qui s'impose progressivement - offre une appellation définitive à ce gentilhomme nostalgique des anciennes chansons de geste mais qui se tourne résolument vers les cours modernes. En 1612, René de Menou a déjà officialisé cet usage en éditant *La Pratique du Cavalier*, un traité équestre qui enseigne « la vraye methode qu'il doit tenir pour mettre son cheval à la raison, & le rendre capable de paroistre sur la carriere, obeyssant à l'ordre des plus iustes proportions de tous les plus beaux

Airs & Maneges »^{xliii}. Pierre de La Noue, pour sa part, inaugure son ouvrage de 1620 intitulé *La Cavalerie Française et Italienne* par une dédicace « Aux Cavaliers ».^{xliii} On observe alors que l'usage de cette nouvelle appellation s'étend rapidement, à l'extérieur du monde équestre même, puisque François de Lauze dresse une *Apologie de la danse* en 1623, dont le titre complet est « De la parfaite methode de l'enseigner tant aux Cavaliers qu'aux Dames ». Aussi, peut-on affirmer que les jeux équestres viennent, comme un révélateur, marquer une évolution importante de la société aristocratique quand le terme de « cavalier » s'installe avec force dans la langue française. Il remplace les anciens mots « chevaliers » et « chevaucheurs » pour désigner progressivement à la fois le gentilhomme servant à cheval, l'homme du monde, mais également l'homme d'épée ou le partenaire d'une dame lors d'une danse.

Quant au *Cavalerice* de La Broue, il doit se présenter face à son public de courtisans dans une gestualité toute contrôlée. Pour autant, il ne peut pas perdre le contrôle de sa monture. Son souci d'une élégance mesurée ne doit pas nuire aux impératifs techniques de l'équitation. Le résultat semble double en apparence puisque le nouveau personnage allie la grâce de l'attitude à l'efficacité de la monte. En modifiant l'usage ludique qu'il a fait du cheval entre le Moyen Âge et la période classique, l'aristocrate – ancien chevalier et nouveau cavalier - s'est lui-même retrouvé transformé par cet animal. Oubliées les actions motrices trop brutales, évacués les types de coup marqués par la verticalité descendante de « l'escremie » médiévale. Le cavalier ne joue plus qu'avec les déplacements horizontaux offerts par son cheval de manège. D'ailleurs, le mode de choc impliqué par les nouveaux jeux équestres trouve une résonance particulière dans l'escrime de la Renaissance qui se pratique à distance et valorise l'estoc.^{xliiii}

Ainsi voit-on se combiner pour la première fois, dans le discours pédagogique ainsi que sur les terrains de la pratique physique, les exigences de l'étiquette et du sport équestre, celles du paraître et du faire.

SOURCES

MESNAGIER DE PARIS ~ 1393

Le Mesnagier de Paris, texte anonyme datant environ de 1393, édité par G. E. Brereton et J. M. Ferrier, Paris, 1994.

CASTIGLIONE 1580

BALDASSARE CASTIGLIONE, *Le Parfait Courtisan du Comte Baltasar Castellanois*, Lyon. (1^{ère} édition italienne en 1528, *Il Libro del Cortegiano*).

CORTE 1562

CLAUDIO CORTE, *Il Cavalerizzo di Claudio Corte da Pavia, nel quale si tratta della natura de' Cavalli, del modo di domargli et frenargli*, Venise (puis Lyon 1573).

DELCAMPE 1658

DELCAMPE, *L'Art de monter à cheval pour élever la noblesse dans les plus beaux airs du manege*, Paris.

FIASCHI 1564

CESARE FIASCHI, *Tratto dell'imbigliare, maneggiare e ferrare cavalli*, Bologne 1556.

CESAR FIASCHI, *Traité de la manière de bien emboucher, manier et ferrer les chevaux*, Paris.

GRISON 1559

FEDERIGO GRISONE, *Gli ordini di calvacare*, Naples, 1550.

FEDERIC GRISON, *L'Ecurie du Sieur Federic Grison, gentilhomme napolitain, En laquelle est monstré l'ordre & l'art de choysir, donter, piquer, dresser, & manier les chevaux, tant pour l'usage de la guerre, qu'autre commodité de l'homme*, Paris.

LA BROUE 1593-94

SALOMON DE LA BROUE, *Preceptes que les bons cavalerisse doivent observer*, La Rochelle. (Réédité et augmenté, *Le Cavalerice françois*, Paris 1602, 1610, 1628, 1646).

LA NOUE 1620

PIERRE DE LA NOUE, *La Cavalerie française et italienne ou l'Art de bien dresser les chevaux*, Lyon.

MENOU 1612

RENE DE MENOUE DE CHARNIZAY, *La Pratique de Cavalier*, Paris.

MONTAIGNE 1580

MICHEL DE MONTAIGNE, *Les Essais*, 1580, in *Oeuvres complètes*, Gallimard, Paris, 1962.

PLUVINEL 1623

ANTOINE DE PLUVINEL, *Le Manege royal*, Paris.

PLUVINEL 1625

ANTOINE DE PLUVINEL, *L'Instruction du Roy ou l'exercice de monter à cheval*, Paris.

RENE D'ANJOU 1445-1450

RENE D'ANJOU, *Traictié de la forme et devis d'ung tournoy*, édité par T. de Quatrebarbes, Angers, 1844-1846.

RUSIUS 1533

LAURENTIUS RUSIUS, *Hippiatrica sive marescalia*, Venise, 1486, l'édition consultée est celle de Paris, 1533.

BIBLIOGRAPHIE

CLARE 1983

LUCIEN CLARE, *La quintaine, la course de bague et le jeu de têtes. Etude historique et ethno-linguistique d'une famille de jeux équestres*, Paris.

DUBY 1978

GEORGES DUBY, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Gallimard, Paris.

DUBY 1996

GEORGES DUBY, *Le dimanche de Bouvines, 1073*, in *Féodalité*, Gallimard, Paris.

DUMEZIL 1968

GEORGES DUMEZIL, *Mythe et épopée*, Gallimard, Paris.

GARIN 1968

EUGENIO GARIN, *L'éducation de l'homme moderne*, (1^{ère} édition italienne, 1957), Fayard, Paris.

JUSSERAND 1901

JEAN-JULES JUSSERAND, *Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, Copenhague.

LOCH 1994

SYLVIA LOCH, *Histoire de l'équitation classique*, Maloine, Paris.

MC CLELLAND 1990

JOHN MC CLELLAND, *Le corps et ses signes : aspects de la sémiotique gestuelle à la Renaissance*, in *Le corps à la Renaissance*, éd. JEAN CEARD, MARIE-MADELEINE FONTAINE, Jean-Claude Margolin, Aux amateurs de Livres, Paris, pp. 267-277.

MEHL 1990

JEAN-MICHEL MEHL, *Les jeux au royaume de France du XIII^e au début du XVI^e siècle*, Fayard, Paris.

MUCHEMBLED 1988

ROBERT MUCHEMBLED, *L'invention de l'homme moderne*, Fayard, Paris.

PREVOT1991

BRIGITTE PREVOT, *La Science du cheval au Moyen Âge*, Klincksieck, Paris.

RIBEMONT-PREVOT 1994

BERNARD RIBEMONT ET BRIGITTE PREVOT, *Le cheval au Moyen Âge*, Paradigme, Orléans.

STRONG 1991

ROY STRONG, *Les fêtes de la Renaissance – Art et pouvoir*, Solin, Arles.

THIBAUT 1977

JACQUES THIBAUT, *Les aventures du corps dans la pédagogie française*, Vrin, Paris.

VIGARELLO 2000

GEORGES VIGARELLO, *Passion Sport, histoire d'une culture*, Textuel, Paris.

VIGARELLO 2002

GEORGES VIGARELLO, *Du jeu ancien au show sportif*, Seuil, Paris.

NOTES

ⁱ Parmi cette multitude de dénominations, on peut retenir que le destrier était réservé pour le combat, le *chaceor* pour la chasse, le palefroi pour le voyage, le roncin pour le travail agricole, le sommier pour le bât, la haquenée pour transporter les femmes et le clergé. RIBEMONT-PREVOT 1994.

ⁱⁱ Le rédacteur vieillissant du *Mesnagier de Paris* prépare son entourage à le remplacer avec efficacité. Il livre ainsi toute une série de conseils avisés qui apportent la preuve de l'extrême vigilance qu'un bourgeois devait porter sur le choix d'un animal important dans l'économie quotidienne et de la rigueur habituelle de cette analyse.

« Sachez donc, maître Jean, qu'un cheval doit posséder seize qualités. Trois qualités du renard : des oreilles courtes et droites, le poil sain et vigoureux et une queue raide et bien fournie. Quatre qualités du lièvre : une tête fine, les sens bien éveillés, de la souplesse, la démarche rapide et prompte. Quatre qualités du bœuf : des hanches larges, grosse et ouvertes, de grosses entrailles, de grands yeux saillants et les jambes bas implantées. Trois qualités de l'âne : bon pied, forte échine et bon caractère. Et quatre qualités de la jeune fille : un beau crin, une belle poitrine, de bons reins et de grosses fesses. » On recomptera avec attention ces dix-huit qualités chevalines ! *MESNAGIER DE PARIS ~ 1393*, p. 461.

ⁱⁱⁱ La science du cheval est symbolisée dès le XIII^e siècle par *La marechaucie des chevax*, traité d'hippiatrie de Jordanus Rufus rédigé à la cour de Frédéric II de Hohenstaufen qui connaît une vive réputation et une certaine diffusion. « La maréchalerie désignait au Moyen Âge l'art de guérir les chevaux. Dans le *Liber de Animalibus* d'Albert le Grand (VII,2), par exemple, il est dit clairement que c'est aux maréchaux qu'il appartient de connaître toutes les infirmités des chevaux et leurs remèdes. » L'influence de ce traité semble se repérer sur quatre siècles. PREVOT 1991, p. 5.

^{iv} Comme ce sera le cas à la Renaissance lors de la redécouverte des textes de Xénophon. (*De l'Art équestre*, rédigé vers 380 avant J. C.)

^v L'activité du tournoi fait également partie du contenu physique de l'initiation chevaleresque tel qu'il est possible de le repérer dans les premiers romans de chevalerie du XII^e siècle. Ainsi, après des épreuves merveilleuses ou des exploits aventureux, les héros de Chrétien de Troyes finissent-ils par s'affronter dans des assauts collectifs : lors du tournoi d'Edimbourg

pour Erec, du tournoi d'Oxford pour Cligès, du tournoi de la Dame de Noauz pour Lancelot, du tournoi de la Pucelle aux Petites Manches pour Gauvain.

^{vi} DUBY 1996, p. 913. Cet avis n'est cependant pas totalement partagé par Jean-Michel Mehl qui écrit : « Société militaire, la société médiévale a compté au nombre de ses divertissements des jeux qui ressemblent tant à l'activité guerrière - intensité et, en principe, dénouement en moins - que leur appartenance au domaine du jeu est des plus discutables. Les plus célèbres de ces divertissements militaires, les tournois et les joutes, ne furent jamais désignés comme « jeux ». » MEHL 1990, p. 59.

^{vii} Geoffroy de Preuilly, gentilhomme angevin du XI^e siècle, est régulièrement présenté comme l'inventeur du tournoi († 1066).

^{viii} JUSSERAND 1901, p. 59.

^{ix} DUBY 1996, p. 918.

^x DUBY 1996, p. 918, p. 921.

^{xi} DUBY 1996, p. 918, p. 925.

^{xii} La chanson d'*Aimeri de Narbonne* voit le jeune comte refuser de se plier à ce jeu que lui propose l'empereur Charlemagne, tandis qu'il préfère affronter de véritables adversaires (XIII^e siècle).

« Votre promesse, mal vous avez tenu ;
Sur la quintaine n'avez un coup frappé.
- Pardon, beau sire, le comte a répondu ;
Point n'ait voulu mal faire, par Jésus !
Mais on aurait à ma honte tenu
Que je frapasse dessus un écu vide. »

^{xiii} La citation est de CLARE 1983, p. 37.

Dans le *Roman de Tristan par Thomas*, comme dans *Doon de la Roche*, le jeu est cité comme un plaisir corporel après un banquet épuisant. Dans la chanson de geste du XII^e siècle, *Elie de Saint Gille*, c'est un père qui dresse une quintaine pour éprouver les qualités chevaleresques de son fils après l'avoir adoubé. Dans *Li romans de Claris et Laris*, une jeune fille organise le jeu pour mieux choisir un vaillant chevalier à qui accorder sa main (XIII^e siècle).

^{xiv} DUBY 1996, p. 920.

^{xv} « Mais le succès de cette mode doit être aussi mis en relation avec l'évolution des structures politiques, le renforcement des principautés et la réussite même des grands seigneurs qui travaillèrent à mieux assurer la paix. Ce n'est pas un hasard si ce jeu s'est développé dans les

provinces les plus étroitement tenues en bride. (...) Mais ces simulacres de guerre que sont les tournois jouaient peut-être encore un autre rôle, symbolique celui-ci : n'étaient-ils pas comme des danses rituelles de la paix retrouvée et de la fin des vieilles rancœurs, à quoi étaient conviés, rituellement, les jeunes guerriers ? » DUBY 1996, pp. 914-5.

^{xvi} RENE D'ANJOU 1445-1450. Ce texte, incluant trente-trois grandes et superbes miniatures, était destiné à être offert au roi de France Charles VIII.

^{xvii} THIBAUT 1977, p. 69.

^{xviii} RENÉ D'ANJOU 1445-1450. Une planche du traité illustre avec précision l'organisation matérielle nécessaire au tournoi : « Icy est pourtraicte l'istoire de la façon des lices et des chaux. » (pl. ix). Ce même cadre de l'action est repris dans les planches suivantes, qui s'enchaînent comme une bande dessinée mettant en scène une véritable unité de lieu, pour « l'antrée des seigneurs chiefs au lieu du Tournoy » (pl. x), « l'entrée des juges » (pl. xv), « la venue du seigneur appellant et du seigneur deffendant » (pl. xvi) ou enfin pour décrire « l'histoire commant les tournoyeurs se vont batant par troppeaulx » (pl. xviii).

^{xix} RENE D'ANJOU 1445-1450. « Elle doibt estre large de quatre dois, à ce qu'elle ne puisse passer par la veue du heaulme, et doibt avoir les deux tranchans larges d'un doy d'espez », autrement dit ne pas pouvoir être utilisée pour un coup d'estoc ni servir à trancher quoi que ce soit. On peut noter que la forme de l'épée est décrite dans un même paragraphe que la masse, dont elle a finalement le même usage. Toutes ces armes doivent être présentées aux juges pour leur homologation « la vigille du jour du Tournoy » (elles sont alors « signées d'ung fer chault par lesdicts juges » qui veillent « à ce qu'elles ne soient point d'oultrageuse pesanteur ne longueur aussi. ») pp. 12-13.

^{xx} RENE D'ANJOU 1445-1450. Ils devaient en outre résister à la chaleur et ne pas étouffer pendant les assauts. René évoque d'ailleurs la brigantine « dont la poitrine est pertuisée », ainsi que « le heaulme de cuir bouilly et pertuisé dessus » que le chevalier peut ôter un instant « pour soy refrécher » (p. 14). Ces trous d'aération sont visibles sur les illustrations du traité. (pl. vi)

^{xxi} Une planche du *Traictié* permet d'apprécier l'ampleur de ces draperies flottantes qui, avec l'armure et plus particulièrement le heaume de tournoi rehaussé d'un « timbre », permettent d'identifier les combattants. « Icy après s'ensuit comant les deux ductz de Brataigne et de Bourbon sont à cheval armoyez et timbrez ainsi qui seront au Tournoy. » (pl. viii).

^{xxii} « On confond souvent, depuis qu'ils ont cessé d'être pratiqués, les tournois et les joutes, mais il est facile de les distinguer : les tournois étaient faits à l'imitation des batailles, et les

joutes, à l'imitation des duels. » JUSSERAND 1901, p. 41. Jacques Thibault complète cette remarque en précisant : « Nous pourrions presque dire, pour employer un langage pédagogique moderne, qu'il s'agit de « travaux dirigés », si bien qu'en examinant leurs modalités nous aurons une vue plus précise des conditions des combats réels et surtout des exigences imposées aux combattants par le déroulement de ces derniers. » THIBAUT 1977, p. 68.

^{xxiii} « Le pas d'armes offrait l'agrément de pouvoir être varié à l'infini : par le choix du lieu à défendre, des armes, des conditions du combat, enfin par l'imitation de quelque rencontre fameuse dans l'histoire ou dans le roman. Par là on donnait à ces exercices un caractère dramatique et romanesque qui en augmentait l'intérêt. » JUSSERAND 1901, p. 133. On peut relever l'exemple du « pas de Saladin » qui opposa Richard Coeur-de-Lion au sultan.

^{xxiv} Lors du « pas d'armes de Saudricourt » en 1493, l'imitation de la guerre est encore présente, en particulier à l'occasion du combat « à la Barrière périlleuse ». Au siècle suivant, les termes de tournoi, joute ou pas sont régulièrement confondus. Pour preuve, le texte qui relate le décès tragique d'Henri II lors d'une fête d'armes en 1559 mélange les trois appellations qui composaient les différents événements d'un même tournoi sur plusieurs jours.

^{xxv} Le *Traictié* du Roi René nous offre une partie du règlement qui s'applique à cette activité, livrant ainsi la hiérarchie sportive des valeurs chevaleresques. Lors d'une joute qui doit avoir lieu au lendemain d'un tournoi, « y aura trois pris donnez. Le premier pris sera une verge d'or à celluy qui fera le plus bel coup de lance de tout ce jour là. Le second sera ung ruby du pris de mil escus ou au dessoubz, à celluy qui rompra plus de lances. Et le troisieme sera ung dyamant du pris de mil escus ou au dessoubz, à celluy qui durera plus longuement sur les rengz sans desheaulmer. » RENE D'ANJOU 1445-1450, pp. 38-39).

^{xxvi} A la fin du XV^e siècle en Allemagne, une évolution plus complexe encore de l'arrêt de lance remplace le simple crochet concave en *faucre* et *contre-faucre*, qui est une « épaisse barre de fer, terminée à chacun de ses deux bouts par un demi volute : celle d'avant concave, soutenait la lance par-dessous ; celle d'arrière, convexe, retenait le talon par-dessus » (JUSSERAND 1901, p. 116). Ainsi est partiellement résolu le problème du maintien de la lance en direction de la cible mouvante dans ce jeu d'anticipation-coïncidence qu'est la joute équestre.

^{xxvii} VIGARELLO 2000, p. 14.

^{xxviii} DANTE, « Ferir torneamenti e correr giostra », *L'Enfer*, XXII.

^{xxxix} Le Roi René décrit la structure du heaume de tournoi dont la visière est largement ajourée d'orifices larges de trois doigts, pour que l'épée d'une largeur de quatre doigts n'y puisse pénétrer. (RENE D'ANJOU 1445-1450, pp. 10-12). A l'opposé, les heaumes de joute du XV^e siècle possèdent une forme aussi large que la poitrine sur laquelle ils sont fixés par de grosses charnières métalliques, forme qui est dite en « en tête de crapaud ».

^{xxx} JUSSERAND 1901, p. 168.

^{xxx}i VIGARELLO 2002, p. 28.

^{xxx}ii Les premiers traités d'éducation du gentilhomme préparant à la course de bague apparaissent au début du XVII^e siècle en France (principalement La Broue, Pluvinel et La Noue). Les traités d'équitation antérieurs – exclusivement des traductions des auteurs italiens Grisone et Fiaschi – ne comportent pas ce contenu spécifique.

^{xxx}iii MONTAIGNE 1580, III, viii, De l'art de conférer, p. 906.

^{xxx}iv Au siècle suivant, dans son traité intitulé *L'Ecole de cavalerie* qui date de 1729, François Robichon de La Guérinière ne présente plus qu'une seule bride (même s'il détaille encore deux bridons, quatre branches de mors, quatre canons, deux bossettes et une gourmette différentes), (vol. I, p. 32). Un problème identique semble avoir existé au sujet des ferrures des chevaux. Fiaschi réserve entièrement le troisième livre de son traité de 1556 à décrire vingt-quatre fers différents alors que ce domaine de préoccupation est définitivement évacué par ses successeurs.

^{xxx}v En transition entre les deux générations et à mi-chemin entre les deux nations, le napolitain le plus célèbre de l'époque - Giambattista Pignatelli (son traité manuscrit, *Bellissimi secreti da cavalli*, ne nous est pas parvenu) - qui fut l'élève du napolitain Grisone et du ferrarais Fiaschi avant d'enseigner son art aux français La Broue et Pluvinel, laisse entrevoir vers la fin du XVI^e siècle la lente évolution qui va se confirmer dans la pédagogie des maîtres de l'école française.

^{xxx}vi « Lorsque la couronne espagnole annexa officiellement le royaume de Naples, la Sicile et la Sardaigne en 1502, des milliers de soldats espagnols arrivèrent sur le sol napolitain, et en moins de cinquante ans le cheval italien changea au point de ne plus le reconnaître. » LOCH 1994, p. 44.

^{xxx}vii LA BROUE 1593, livre 2, chap. 40, p. 176.

^{xxx}viii PLUVINEL, 1625, p. 20.

^{xxx}ix PLUVINEL 1625, p. 22.

^{xl} MENOUE 1612, chap. 3 : « De quelles sortes de chevaux nous avons plus communément en France pour nous servir. ».

^{xli} PLUVINEL 1625, p. 21.

^{xlii} VIGARELLO 2000, p. 38

^{xliii} CORTE 1573, p. 139. (1^{ère} édition Venise, 1562). Dans un long discours avec Prospero, Claudio livre les raisons de cette appellation : « & potrà dirsi veramente Cavalerizzo: che non vuol dire altro (al mio parer) che Cavallo indrizzo : e però potrasì diffinire il Cavalerizzo perfetto essere huomo che hà vera cognitione della nature de Cavalli, perla quale gl'indrizza si nel maneggio, come nel governo, & alter cose che se gli convengano, per l'utile, diletto, & honore particolare & commune. »

^{xliv} MENOUE 1612, titre. On peut remarquer que ce traité est dédié à Pluvinel. Pour autant, le terme de « cavalier » n'apparaît pas dans les deux traités postérieurs de Pluvinel.

^{xlv} LA NOUE 1620, dédicace.

^{xlvi} Nous ne pouvons que souscrire aux propos de John Mc Clelland qui affirme « qu'un mouvement instrumental du corps est une praxis signifiante : le geste du sportif est un signe infaillible du caractère et de la pensée de l'individu, ainsi que du système de valeurs de la société où il vit. » MC CLELLAND 1990, p. 272.